



Cahier des résolutions

Section Taxes et impôts

Cahier des résolutions – Congrès 2015

Cahier des résolutions	1
Section	2
Résolution 1	3
Résolution 2	4
Résolution 3	6
Résolution 4	8
Résolution 5	9
Résolution 6	11
Résolution 7	12
Résolution 8	14
Résolution 9	15

Résolution 1

Marché du carbone :

Un gouvernement conservateur mettra fin à et va interdire toute forme de marché organisé par l'État et basé sur la production de déchets ou composés chimiques n'ayant aucune valeur commerciale, ou tout autre marché factice ayant pour objectif la taxation indirecte d'un tel produit, sauf si un nombre significatif d'États y adhèrent et qu'il y ait une baisse d'impôt égale ou supérieure aux revenus générés par ce marché.

Proposé par : François Pelletier et Anne DeBlois

Résolution 2

Une réduction d'impôt de 5,9 milliards de dollars

Voici comment les membres de la Commission Godbout évaluent le régime fiscal québécois :

« ... Le rapport entre le volume des recettes fiscales et le PIB observé au Québec est plus élevé que dans la moyenne des pays du G7 et des pays membres de l'OCDE. La fiscalité appliquée au Québec est plus lourde que celle appliquée par les principaux partenaires nord-américains du Québec pour l'impôt sur le revenu des particuliers, l'impôt sur le revenu des sociétés, les taxes à la consommation, les taxes sur la masse salariale et les impôts sur le patrimoine. La tarification de l'électricité est le seul domaine important où les prélèvements effectués au Québec sont moins élevés que dans les juridictions voisines¹. »

Le Parti conservateur du Québec endosse entièrement ce diagnostic et se réjouit de la recommandation de la Commission de réduire le fardeau fiscal des individus et des entreprises de 5,9 milliards de dollars.

Afin de favoriser la croissance économique et l'augmentation du niveau de vie, la Commission propose une révision du barème actuel de l'impôt sur le revenu des particuliers qui leur permettrait de bénéficier d'une réduction de 4,4 milliards de dollars de leur fardeau fiscal grâce à l'abolition de la contribution santé, à la majoration du montant personnel de base à 18 000 \$ et à l'ajout de tranches d'imposition qui augmenteraient la progressivité du régime. On ne modifierait pas toutefois le taux d'imposition marginal maximal qui est de 50 % à l'heure actuelle et qui s'appliquerait à partir d'un revenu imposable de 150 000 \$ (102 400 \$ à l'heure actuelle).

En ce qui concerne les sociétés, leur fardeau fiscal serait réduit de 1,5 milliard de dollars à la suite d'une réduction de 11,9 % à 10 % du taux

¹ Commission d'examen sur la fiscalité québécoise, rapport final, page 17

d'imposition sur leur revenu, de la mise en place d'une « prime à la croissance » pour les PME et d'une diminution du taux de la taxe sur la masse salariale pour les PME.

Un gouvernement du Parti conservateur du Québec appliquerait, dans un premier mandat, les réductions d'impôt nettes de 5,9 milliards de dollars proposées par la Commission Godbout

Proposé par la commission politique

Résolution 3

Le financement de cette réduction d'impôt

Comme la Commission Godbout a choisi de définir un projet de réforme de la fiscalité qui soit neutre sur le plan des recettes fiscales prélevées, la réduction des impôts serait financée par une augmentation importante des taxes à la consommation, par une réduction des dépenses fiscales et par une hausse substantielle des tarifs d'électricité.

Selon la Commission, la réforme proposée entraînerait une augmentation de 2 milliards de dollars du PIB et de près de 600 millions de dollars du revenu personnel disponible. Il y aurait également création de 20 500 emplois, ce qui donnerait de l'espoir aux 300 000 chômeurs québécois.

Toutefois on peut et on doit faire mieux afin d'augmenter davantage le nombre d'emplois et le revenu disponible des Québécois

Le Parti conservateur du Québec applaudit à la réduction des dépenses fiscales recommandées par la Commission. Toutefois, nous nous opposons avec force à la hausse proposée des taxes à la consommation et à la hausse des tarifs d'électricité.

Un gouvernement du Parti conservateur du Québec appliquerait, dans un premier mandat, toutes les recommandations de la Commission Godbout visant l'abolition de dépenses fiscales

Le Parti conservateur du Québec s'oppose avec force à la hausse proposée des taxes à la consommation et à la hausse des tarifs d'électricité, tant et aussi longtemps que la baisse des impôts sur les particuliers et sociétés est

inférieure à toute hausse, de telle sorte qu'il y ait une baisse nette de 5,9 milliards \$.

Proposé par la commission politique

Résolution 4

Il est possible de compenser autrement les pertes de revenus que le gouvernement subirait en mettant en vigueur les baisses d'impôt proposées par la Commission Godbout. Le Parti conservateur du Québec est convaincu que l'on peut y arriver par l'abolition d'une foule de subventions et de dépenses fiscales qui ont résisté à l'analyse de la Commission, ainsi que par une hausse de la productivité de l'administration publique et des entreprises du secteur public.

Les mesures que nous avons identifiées permettraient de réduire encore davantage l'impôt sur le revenu pour les contribuables et les taxes sur la masse salariale des entreprises. Pourquoi s'arrêter à rendre le prélèvement des impôts moins nuisibles à l'économie, quand on peut réduire le fardeau fiscal des Québécois, créer plus d'emplois et rendre notre économie plus productive ?

Un gouvernement du Parti conservateur du Québec s'engage à réduire le fardeau fiscal des Québécois ainsi qu'à favoriser la création d'emplois davantage que ne le propose la Commission Godbout et à rendre notre économie plus compétitive

Proposé par la commission politique

Résolution 5

Les dépenses fiscales

La Commission finance une partie des réductions d'impôt qu'elle propose par l'abolition d'un certain nombre de crédits d'impôt dont bénéficient les entreprises et les particuliers à l'heure actuelle. La Commission dit appuyer sa réforme sur l'analyse suivante de l'OCDE :

« Selon l'OCDE, les régimes fiscaux de faveur... augmentent les coûts et créent des possibilités de recherche de rente et d'évasion fiscale. ...Ils érodent la base d'imposition, nuisent à la qualité de l'investissement et sont souvent contre-productifs....² »

Après avoir souscrit à cette analyse de l'OCDE, la Commission nous étonne en proposant la bonification ou le maintien de cinq dispositions fiscales coûteuses :

Le Parti conservateur du Québec est tout à fait d'accord avec l'OCDE et croit que l'on devrait abolir tous ces crédits d'impôts qui, comme les autres, faussent les incitatifs à l'investissement, ne contribuent pas à l'enrichissement collectif et nuisent à la transparence du régime fiscal.

l'aide financière totale du gouvernement du Québec au développement économique atteignait, en 2013-2014, 3,4 milliards de dollars. Cette aide se répartissait entre l'aide fiscale (73,5 % de l'aide totale), l'aide budgétaire directe (14,7 % de l'aide totale) et l'aide budgétaire indirecte - c'est-à-dire l'appui aux organismes

² Commission d'examen sur la fiscalité québécoise, rapport final, page 100

mandatés pour soutenir le développement économique (11,8 % de l'aide totale).

Le soutien aux entreprises est éparpillé, avec des risques de chevauchements et de doublons. En 2013-2014, l'aide budgétaire directe était distribuée par douze ministères et organismes, dans le cadre de 84 programmes différents. Toujours en 2013-2014, l'aide budgétaire indirecte était distribuée à 503 organismes mandatés pour appuyer les entreprises dans certains champs d'intervention. Environ 60 % de ces organismes intervenaient dans les champs de l'entrepreneuriat et de la concertation.

Un gouvernement du Parti conservateur du Québec s'engage à abolir:

- **le crédit d'impôt pour la production de titres multimédias ;**
- **le crédit d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental,**
- **le crédit d'impôt pour le développement des affaires électroniques,**
- **le crédit d'impôt pour l'intégration des technologies de l'information et des**

Télécommunications dans les PME manufacturières,

- **le congé fiscal pour les grands projets d'investissement (C2i).**
- **le crédit d'impôt à l'investissement.**

Résolution 6

Les fonds fiscalisés

Nous proposons également l'abolition des crédits d'impôt dont bénéficient le Fondaction et le Fonds de solidarité de la FTQ. Ces deux fonds ont procuré à leurs investisseurs de faibles rendements. Ils ne contribuent aucunement à augmenter la littératie financière des Québécois puisque leurs campagnes de publicité reposent essentiellement sur les avantages fiscaux qu'ils procurent ou sur le fait qu'ils investissent dans l'économie québécoise. On ne parle généralement pas de rendement, un motif essentiel de tout investissement.

Un gouvernement du Parti conservateur du Québec s'engage à abolir progressivement, sur une période de trois ans, les crédits d'impôt dont jouissent les fonds fiscalisés.

Proposé par la commission politique

Résolution 7

Un soutien aux entreprises éparpillé

Selon une étude faite pour la Commission Robillard, l'aide financière totale du gouvernement du Québec au développement économique atteignait, en 2013-2014, 3,4 milliards de dollars, et se répartissait en trois catégories, selon la nature de l'aide.

— L'aide fiscale atteignait 2,5 milliards de dollars, soit 73,5 % de l'aide totale au développement économique.

— L'aide budgétaire directe représentait 0,5 milliard de dollars, soit 14,7 % de l'aide totale au développement économique. Une partie de cette aide, soit 134 millions de dollars, correspondait aux prêts et aux garanties de prêts, dont l'effet de levier est beaucoup plus important que le seul impact budgétaire.

— L'aide budgétaire indirecte – c'est-à-dire l'appui aux organismes mandatés pour soutenir le développement économique – atteignait 0,4 milliard de dollars, soit 11,8 % de l'aide totale au développement économique.

Douze ministères et organismes géraient 110 programmes différents (aide directe et aide indirecte) et une cinquantaine de mesures fiscales, et offraient un appui à plus de 500 organismes mandatés pour appuyer les entreprises dans certains champs d'intervention.

Toujours en 2013-2014, avec un PIB deux fois moins élevé, le Québec offrait une aide budgétaire directe presque aussi élevée qu'en Ontario et une aide fiscale supérieure à l'aide fiscale ontarienne.

La fiscalité du Québec impose aux entreprises un fardeau fiscal notablement plus élevé que celui de toutes les autres provinces canadiennes. Cet écart représente un fardeau fiscal supérieur de 3,0 milliards de dollars par rapport à l'application au Québec du régime fiscal de l'Ontario. Le fardeau fiscal des entreprises québécoises est deux fois plus élevé que celui des entreprises de la Colombie-Britannique ou de l'Alberta

Le gouvernement Couillard a déjà réduit d'environ 600 millions de dollars l'aide fiscale aux entreprises entre 2013-2014 et 2015-2016, sans toucher l'aide budgétaire qui est restée pratiquement constante, à 552 millions de dollars en 2015-2016.

Un gouvernement du Parti conservateur du Québec s'engage à éliminer progressivement les mesures fiscales et l'aide directe et indirecte de soutien aux entreprises et à utiliser les sommes ainsi économisées pour réduire leur fardeau fiscal.

Proposé par la commission politique

Résolution 8

Abolition de la TVQ sur la revente de biens usagés

Plus on prolonge la durée de vie utile d'un bien de consommation, plus on diminue son empreinte écologique. En d'autres mots, plus un bien sert pendant longtemps, plus les dommages que la fabrication de ce bien a causés à l'environnement sont amortis sur une période de temps plus longue. Or, appliquer la TVQ aux biens usagés revient à en décourager l'achat, ce qui cause du tort à l'environnement, car la production de biens de consommation neufs est un processus polluant.

De plus, hormis quelques friperies branchées des quartiers huppés, la plupart des biens usagés, comme les vêtements, sont achetés par les moins nantis de la société. Par conséquent, appliquer la TVQ à la vente de biens usagés est une pratique qui affecte disproportionnellement les plus démunis.

Un gouvernement du Parti conservateur du Québec cesserait complètement de taxer la revente de tous biens de consommation usagés, y compris les automobiles.

Proposé par la commission politique

Résolution 9

Abolition de la consigne sur les bouteilles et cannettes

Les consignes de 5¢ et 10¢ sur les bouteilles ont été créées à l'époque où la collecte sélective des ordures ménagères, soit le bac bleu où on dépose les matières recyclables, n'existait pas. Maintenant que la collecte sélective des ordures ménagères couvre la quasi-totalité du territoire québécois, il serait plus écologique de déposer les contenants qui sont présentement consignés dans nos bacs de recyclage. Ainsi, le transport des matières recyclables vers les centres de tri s'en trouverait consolidé, ce qui diminuerait ses émissions de gaz à effet de serre.

Enfin, comme la consigne n'aurait plus sa raison d'être, elle serait abolie, ce qui simplifiera la vie des commerçants qui vendent des produits dans des contenants qui sont présentement consignés.

Un gouvernement du Parti conservateur du Québec abolirait la consigne sur toutes les bouteilles et cannettes et encouragerait les Québécois à les déposer dans leur bac de recyclage.

Proposé par la commission politique